

# AFDS

Association Française de Droit de la Santé

[www.afds.fr](http://www.afds.fr)

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 19 OCTOBRE 2021

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

La séance est ouverte à 17h30.

*Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.*

Les points suivants ont été abordés :

### 1/ Rapport moral

La présidente Marie-Laure Moquet-Anger présente un bilan synthétique des différentes activités et publications de l'association réalisées depuis la précédente assemblée générale, ainsi au titre de l'année 2021 :

- Un colloque organisé en partenariat avec l'université Toulouse 1 Capitole, à Toulouse, sur le parcours du patient. Il s'est tenu en hybride, le 27 mars 2021. Ses actes ont été publiés dans le n° 3 de la RDSS,
- Le colloque annuel qui s'est déroulé en distanciel le 27 mai 2021 sur « Défiance et santé », avec des actes publiés fin octobre,
- Le colloque sur l'« Hospitalisation privée » tenu ce jour à Paris, 19 octobre 2021,
- La remise de l'édition 2021 du prix de thèse « Jean-Marie Auby » avec le soutien de la Fondation Bullukian : 14 candidatures ont été déposées avec une grande diversité d'université et de branches du droit (droit privé, droit public et histoire du droit de la santé). Le prix a été attribué à Matthieu KOWALYK pour sa thèse consacrée au thème « Droit public financier et systèmes de santé comparés - Genèses et développements » rédigée sous la direction de Rémi Pellet,
- Plusieurs manifestations ont été organisées avec le soutien de l'AFDS. C'est le cas du double colloque de Toulouse et Aix-en-Provence sur Université et Hôpital (actes prévus chez L'Epitoge), du colloque prévu en novembre 2021 organisé par Th. Leleu et C. Lantero sur les 20 ans de la loi du 4 mars 2002 (actes à venir dans la RDSS 2022 n° 2),

## **2/ Rapport du trésorier**

Isabelle Moine-Dupuis, trésorier, présente et soumet à l'assemblée les comptes de l'année 2021 arrêtés au 30 septembre 2021. Peu de dépenses ont été engagées en 2021 du fait de la crise sanitaire. Le bilan est positif malgré une baisse de cotisation. L'essentiel des dépenses porte sur la gestion du site internet du fait du changement de prestataire. Il faut noter la persistance du problème des frais de rejet SEPA avec l'importance de l'information que les membres doivent donner à l'association en cas de changement de banque

Les dépenses s'élèvent à un montant de 1963 euros. Quant aux recettes, elles se fondent à titre principal sur les cotisations (3320 euros).

Des pistes d'identification de financements pérennes auprès d'institutions sont envisagées.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale, *quitus* est donné au trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2021 jusqu'à ce jour.

## **2/ Rapport du secrétaire général**

Guillaume Rousset réalise un bilan en insistant sur plusieurs points :

D'abord, sur le nombre d'adhérents : il est actuellement de près de 340. Depuis le début de l'année, ce sont essentiellement des universitaires, des doctorants/docteurs mais aussi des avocats qui ont rejoint l'association.

Ensuite, au sujet du site internet : après une forte croissance, le nombre de visites s'est stabilisé pour la deuxième année. Au 19 octobre, il est de 25 000 et, par projection, sera de 26 000 en fin d'année. Les pages les plus visitées sont les rubriques « Formation en droit de la santé », « Accès au droit de la santé », « Publication AFDS », « Stages emplois missions » et « Equipes en droit de la santé ».

Enfin, à propos de la lettre de diffusion : le nombre d'inscrits est de près de 1000, certains inscrits sont membres par ailleurs. Une lettre est envoyée en moyenne tous les deux mois environ.

Plus globalement, plusieurs idées d'évolution sont discutées :

- Organiser la « rentrée de l'AFDS » avec une conférence de prestige en partenariat avec les fédérations en regardant leurs objets sociaux pour les cibler au mieux,
- Imaginer la mise en place des « conférences de l'AFDS » de 2 heures avec plusieurs intervenants en fin de journée afin de capter un public de professionnels,
- Est proposée l'idée de créer un compte LinkedIn

#### **4/ Election des membres du conseil d'administration**

Sont candidats aux fonctions de membres du conseil d'administration de l'AFDS tous les membres initialement élus et deux autres personnes, à l'exception de Maryse Deguegue et Marie-Laure Moquet-Anger, à savoir, par ordre alphabétique : Benoit Apollis, Michel Borgetto, Estelle Brosset, Maxence Cormier, Marc Dupont, Antoine Leca, Catherine Maurain, Isabelle Moine-Dupuis, Joël Moret-Bailly, Rémi Pellet, Isabelle Poirot-Mazères, Olivier Renaudie, Guillaume Rousset, Johanne Saison, François Vialla.

Marie-Laure Moquet-Anger propose de voter sur cette liste de 15 noms, lesquels connaissent un vote positif à l'unanimité

La présidence est ensuite assurée à Michel Borgetto en tant qu'aîné des membres présents, pour l'élection du futur président et du futur bureau (secrétaire, trésorier, vice-présidents).

Pour la présidence, Isabelle Poirot-Mazères est candidate. Un vote en faveur de sa candidature est réalisé à l'unanimité.

Pour le bureau, Isabelle Poirot-Mazères propose de privilégier la continuité : Présidente, Isabelle Poirot-Mazères, comme Vice-président en charge de l'organisation matérielle des colloques : Rémi Pellet ; comme Vice-président en charge des relations internationales : Antoine Leca ; comme secrétaire général : Guillaume Rousset ; comme trésorier : Isabelle Moine-Dupuis. Un vote favorable est donné à l'unanimité.

Enfin, la qualité de président d'honneur est attribuée à Marie-Laure Moquet-Anger par un vote à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Marie-Laure MOQUET-ANGER

Guillaume ROUSSET